

Conditions générales applicables aux prestations publicitaires des Éditions Betty Bossi SA

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales (ci-après les «CG») régissent les relations contractuelles entre le client et les Éditions Betty Bossi SA (ci-après «Betty Bossi») concernant la fourniture de prestations publicitaires. Les prestations publicitaires de Betty Bossi comprennent des annonces, des bannières publicitaires, des placements de produits, des échantillons dans les colis expédiés par Betty Bossi, etc.
- 1.2 Les modalités des prestations publicitaires de Betty Bossi sont détaillées dans les offres écrites de Betty Bossi.

2. Conclusion de contrat

- 2.1 Sous réserve de dispositions autres contenues dans une offre, la durée de validité des offres de Betty Bossi est de trente jours.
- 2.2 Le contrat de prestations publicitaires entre le client et Betty Bossi est réputé conclu lorsque la confirmation de commande est signée et retournée par Betty Bossi ou est confirmée par e-mail par le client.
- 2.3 La signature de la confirmation de commande (confirmation par e-mail) vaut acceptation des présentes CG par le client. En cas de contradictions entre les CG et la confirmation de commande, les conditions générales prévalent.

3. Exécution du contrat

- 3.1 Les délais convenus dans la confirmation de commande s'appliquent. Un report des délais convenus n'est possible que d'un commun accord entre les deux parties.
- 3.2 Le client est tenu de mettre à la disposition de Betty Bossi en temps utile les informations, données, produits, etc. qu'il doit lui fournir pour l'exécution du contrat; à défaut, Betty Bossi décline toute responsabilité pour le non-respect des délais convenus.
- 3.3 Betty Bossi conserve son entière liberté rédactionnelle.

4. Responsabilité pour les contenus, supports publicitaires et produits

- 4.1 Le client est seul responsable de la teneur des contenus et supports publicitaires qu'il fournit à des fins de publication et des produits qu'il met à disposition.
- 4.2 Le client s'engage à vérifier la conformité à la loi de ses contenus, supports publicitaires et produits.
- 4.3 Si la responsabilité de Betty Bossi, de l'un de ses organes ou de l'un de ses collaborateurs est mise en cause sur le plan civil, pénal ou par toute autre autorité, du fait d'un contenu, d'un support publicitaire, d'un produit ou de tout autre comportement du client, celui-ci est tenu d'indemniser et de décharger la personne concernée intégralement et sans délai.

5. Responsabilité

Betty Bossi ne répond que des dommages directs qu'elle a causés volontairement ou par négligence dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles.

6. Annulation

- 6.1 Une annulation sans frais par le client n'est possible que jusqu'à six mois avant la date convenue pour la publication ou l'envoi de la prestation publicitaire. En cas d'annulation jusqu'à un mois avant le délai de publication ou d'envoi, 75% des frais convenus sont dus. Pour toute annulation ultérieure, 100% des frais sont dus.
- 6.2 Toute annulation doit se faire par écrit, par courrier, fax ou e-mail. Une annulation orale ou téléphonique n'est pas possible.

7. Facturation et conditions de paiement

- 7.1 Sauf convention contraire, Betty Bossi facture au client la prestation publicitaire après la fourniture de celle-ci. Les factures de Betty Bossi sont payables nettes et sans escompte dans les 30 jours suivant leur émission.
- 7.2 Les prix proposés par Betty Bossi s'entendent en francs suisses, taxe sur la valeur ajoutée non comprise.

8. Dispositions diverses

- 8.1 Les dispositions dérogatoires aux présentes CG ne sont valables que si elles ont été expressément acceptées par écrit par Betty Bossi.
- 8.2 Betty Bossi se réserve le droit de compléter ou d'adapter à tout moment les présentes CG.

9. For et droit applicable

Le for exclusif est Zurich. Seul le droit suisse est applicable.

Août 2009